



LA CHARTE DU BÉNÉVOLE

Cette charte complète le guide «Être bénévole» de la FRC. Elle fixe un cadre de collaboration pour les relations de l'organisation envers ses bénévoles, et réciproquement. Ce document est à signer en double exemplaire. L'original va au bénévole, la copie à la présidence de l'antenne cantonale de la FRC ou au Secrétariat central (enquêteur-riche, Expert-e Conso).

LA FRC S'ENGAGE À...

- Confier au bénévole une activité qui lui convienne.
- Garantir un cadre à l'engagement bénévole: statut, fonction, moyens à disposition, charge de travail (horaire et fréquence), soutiens disponibles.
- Assurer un encadrement par une personne compétente et offrir la formation nécessaire pour la réalisation de son activité.
- Valoriser et reconnaître l'expérience bénévole, notamment à travers l'établissement d'attestations (formation/activité bénévole), au terme de l'activité ou en cours de collaboration.
- Rembourser les frais effectifs en lien avec l'activité suivant les modalités préétablies avec l'antenne cantonale ou le Secrétariat central de la FRC.
- Indemniser s'il y a lieu l'activité bénévole selon les modalités prévues.
- Protéger les données et l'identité du bénévole.
- Établir la manière de mettre fin à l'engagement.



frc.ch/sengager





LA CHARTE DU BÉNÉVOLE

LE BÉNÉVOLE S'ENGAGE À...

- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association.
- Réaliser de manière responsable l'activité choisie par respect pour le travail d'autrui et les engagements pris au nom de la FRC.
- Définir et faire connaître les limites de son engagement, annoncer tout empêchement ou arrêt.
- Participer aux formations proposées et s'informer sur les dossiers et thématiques actuels relatifs à son activité.
- Collaborer dans un esprit de compréhension, de respect mutuel et de convivialité avec toute personne impliquée dans les activités de la FRC.
- Ne pas utiliser son appartenance à l'association ou la marque FRC (logo, p.ex.) à des fins personnelles.
- S'abstenir de prendre part à des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique.
- Rendre compte régulièrement des missions, des démarches et du travail effectué.
- Accepter que la FRC puisse faire usage de l'image du bénévole pour les besoins exclusifs de sa communication interne et externe, à partir de photos prises durant les activités de l'association.

BÉNÉVOLE

PRÉSIDENT·E/SECRETARIAT CENTRAL

FAIT À

LE

